

## Projet de Loi de Finances 2023 DAP

### Mesure statutaire :

- **Création d'une filière Technique Ministérielle (1,1M€)**

### Mesure indemnitaire :

- **Revalorisation de l'IFSE et du CIA de la filière Technique (0,65M€)**

La création d'une filière Technique Ministère de la Justice n'est pas une surprise pour **l'UFAP UNSa justice**. C'est dans le prolongement des élections professionnelles de décembre prochain qui voit la filière Technique de la DAP voter par catégorie et surtout sous l'égide du secrétariat général. Lors de la présentation du PLF de la DAP, il manquait justement un représentant du SG qui aurait pu répondre à nos questions (et bien d'autres) car même si la DAP s'est voulue rassurante sur la création de cette filière, elle a été peu convaincante. La création de ce nouveau corps reste pour le moins très floue.

La revalorisation de l'IFSE et du CIA concernera l'ensemble de la filière en 2023 avec une revalorisation conséquente pour les Directeurs Techniques tel que l'avait écrit **l'UFAP UNSa justice** dans un communiqué du mois de mai dernier. **L'UFAP UNSa justice** a manifesté son mécontentement au sujet du CIA qui ne sera pas verser aux Adjoints Techniques cette année. La DAP a prétexté qu'il valait mieux une revalorisation de l'IFSE telle qu'elle l'a mise en place cette année avec un alignement sur l'ICP du Personnel de Surveillance.

**L'UFAP UNSa justice sera très attentive lors des discussions avec le SG sur la création de la filière Technique Ministérielle, plus précisément l'IFSE, pour ne pas vivre les déboires de nos collègues Administratifs DAP !**

Daniel CARRE

UFAP UNSa justice

Secrétaire National

Représentant des Personnels Techniques